

# ORGANISER UNE SEANCE DE CINEMA PLEIN-AIR

## **AVEC CINEBUS**



[www.cinebus.fr](http://www.cinebus.fr)  
[cinebus@cinebus.fr](mailto:cinebus@cinebus.fr)

04 50 68 88 41  
06 41 52 25 25

## TABLE DES MATIERES

Présentation de nos séances en plein-air ..... 2

→ **Qui peut l'organiser ?** ..... 2

→ **Où l'organiser ?** ..... 2

→ **Quand l'organiser ?** ..... 2

Choix du film..... 2

Préparation de la séance ..... 3

Notre matériel ..... 4

Conditions techniques ..... 5

Ecran de 12m x 8m..... 5

Ecran de 8.5m x 6.5m..... 7

Annulations, replis, reports ..... 6

En cas d'intempéries ..... 9

En cas d'annulation de votre part..... 9

Contact..... 10

L'équipe de Cinébus : ..... 10



## PRESENTATION DE NOS SEANCES EN PLEIN-AIR

Depuis plus de 25ans, Cinébus propose des projections en plein-air en région Rhone-Alpes et au-delà :

### → QUI PEUT L'ORGANISER ?

Mairie, association, collectivité, centre de loisirs, MJC, ... Vous êtes l'organisateur de la séance, Cinébus est prestataire.

### → OU L'ORGANISER ?

Sur un site dégagé et alimenté en électricité, accessible de plain-pied (sol pelouse, béton ou gravier). Attention à ne pas choisir un espace trop boueux et à prévoir des assises si ce n'est pas une pelouse.

*Voir conditions techniques pour le détail*

### → QUAND L'ORGANISER ?

Notre saison de séances plein-air se déroule principalement de fin juin à début septembre afin d'avoir des conditions météorologiques optimales.

Nous devons attendre l'obscurité totale pour diffuser le film. Cela correspond environ à un début de séance à 22h30 fin juin, 22h début juillet, 21h30 milieu de l'été, 21h fin août-septembre.

Communiquez aux spectateurs un début de séance « à la tombée de la nuit » ou « à partir de 21h » par exemple.



## CHOIX DU FILM

Chaque année nous proposons une nouvelle liste de films adaptés aux séances en plein-air : des films récents, pour tout public dont nous avons déjà l'accord de diffusion et le coût.

Si votre séance s'inscrit dans une thématique particulière ou un festival, nous pourrions choisir un film hors de la liste. Des frais supplémentaires de gestion de film seront ajoutés à la prestation.



**Cinébus**  
Cinéma Itinérant des Pays de Savoie

## PREPARATION DE LA SEANCE

### CE QUE NOUS FAISONS

- Réservation du film choisi auprès de l'ayant droit
- Nos techniciens vérifient avec vous les conditions techniques en amont de la séance (par photo ou en se rendant sur place si le terrain nécessite un contrôle)
- 2 projectionnistes se rendent sur place le jour même à partir de 18h pour installer le matériel. Des heures supplémentaires seront facturées si vous souhaitez une installation plus tôt.

### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- ☐ Faire une **déclaration au CNC** : tout projection en plein air d'œuvre cinématographique de plus d'une heure est à soumise à autorisation. La demande doit être faite au plus tôt (dès le choix de la date et du film effectué) auprès de la DRAC et en créant un compte sur le site du CNC. Informations supplémentaires et demande à faire : <https://www.cnc.fr/a-propos-du-cnc/missions/reglementer/diffusion-non-commerciale/seances-en-plein-air>
- ☐ **Déclaration à la SACEM**
- ☐ Faire votre **communication** : Attention il est interdit d'utiliser les affiches cinéma papier pour une projection en plein-air. Nous ne pouvons donc pas en fournir. Vous pouvez par contre utiliser le reste des visuels du film pour votre communication.
- ☐ Informer la salle de cinéma la plus proche de la projection. Il ne s'agit pas de demander l'autorisation, mais simplement de mettre au courant de la séance le cinéma local s'il y en a un.
- ☐ Vous assurer que le lieu est prêt à recevoir le public et que nos conditions techniques sont respectées. Prévoir des assises, des barrières si besoin
- ☐ **Prévoir un repas** pour nos deux projectionnistes
- ☐ **Prévoir au moins une personne** à disposition des techniciens pendant toute la durée de la manifestation (de l'installation jusqu'au rangement). Représentante de l'organisateur, cette personne est responsable de la manifestation sur le site (accueil du public, gestion de l'électricité, de l'eau, des éclairages, de la sécurité)

Afin de créer un événement et rassembler le public, vous pouvez accompagner la séance *d'une buvette, de food truck ou de stand de nourriture* mais aussi proposer des animations ou une séance particulière : *Ciné-concert, Ciné-piscine, Ciné-Karaoké, Séance débat, ...*



## NOTRE MATERIEL

Nous disposons d'un matériel performant qui s'adapte à tout type de projection :

- 3 équipes de projection disponibles par soirée
- Écran gonflable *AIRSCREEN* de 12m de base x 8m de hauteur totale = Surface de projection de 12m x 6m (1500 spectateurs)  
Ou écran gonflable *AIRSCREEN* de 8.5m x 6.5m (surface de 7.5m x 4.5m, 400 spectateurs) qui s'adapte à de plus petits espaces (cours d'école, parc parsemé d'arbres...)  
Le coût de la prestation est le même pour les deux écrans.
- Projecteur numérique BARCO DP10 de 2,2kW
- Sonorisation NEXO PS10
- 2 micros disponibles pour présenter la séance ou proposer un échange avec le public



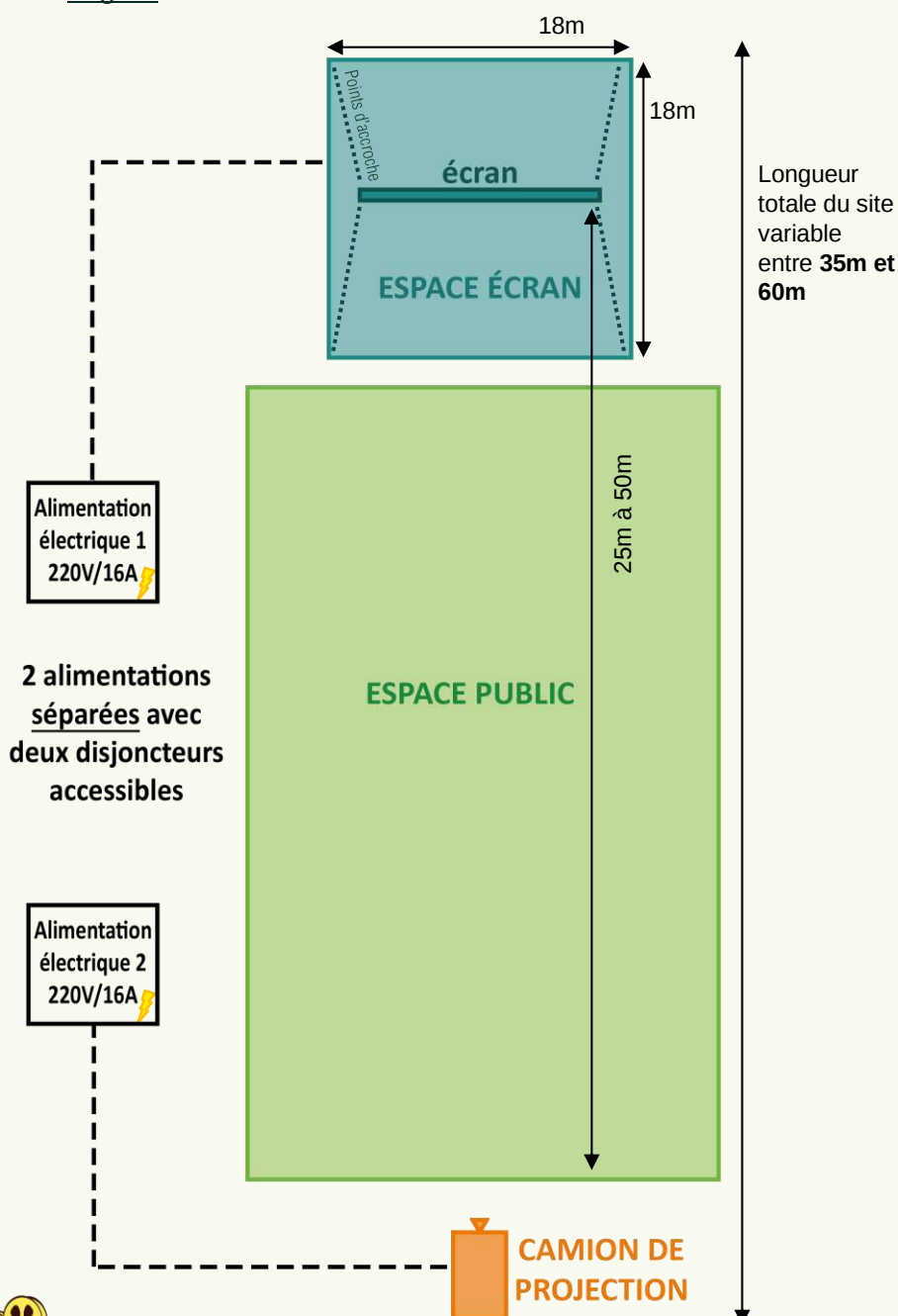
## CONDITIONS TECHNIQUES

• Attention ! Il faut prévoir **2 alimentations électriques séparées** de 220v/16 ampères **protégées par un différentiel** pour alimenter, d'un côté l'écran gonflable et l'ampli et de l'autre le projecteur et la table de mixage. (**DEUX** sources électriques desservies par **DEUX** disjoncteurs de 16 ampères différents)

Ces sources électriques ne peuvent pas se situer à plus de **50 mètres** du site de projection. Prévoir un accès au disjoncteur en cas de problème.

### Ecran de 12m x 8m

• La largeur totale du site est variable mais doit être au minimum de 35m de longueur par 18m de largeur.



• La projection se fait depuis le véhicule de Cinébus. Prévoir l'accès du véhicule (Citroën Jumper – Hauteur : 3m)

• La projection se fait sur un **écran gonflable haubané** aux **4 coins** de « l'espace écran ». Suivant le site, les haubans peuvent être amarrés sur différents points d'encrage (support de 1 tonne nécessaire) : Voitures, arbres, poteaux résistants, plots de bétons, baramines dans le sol sur terrain meuble...

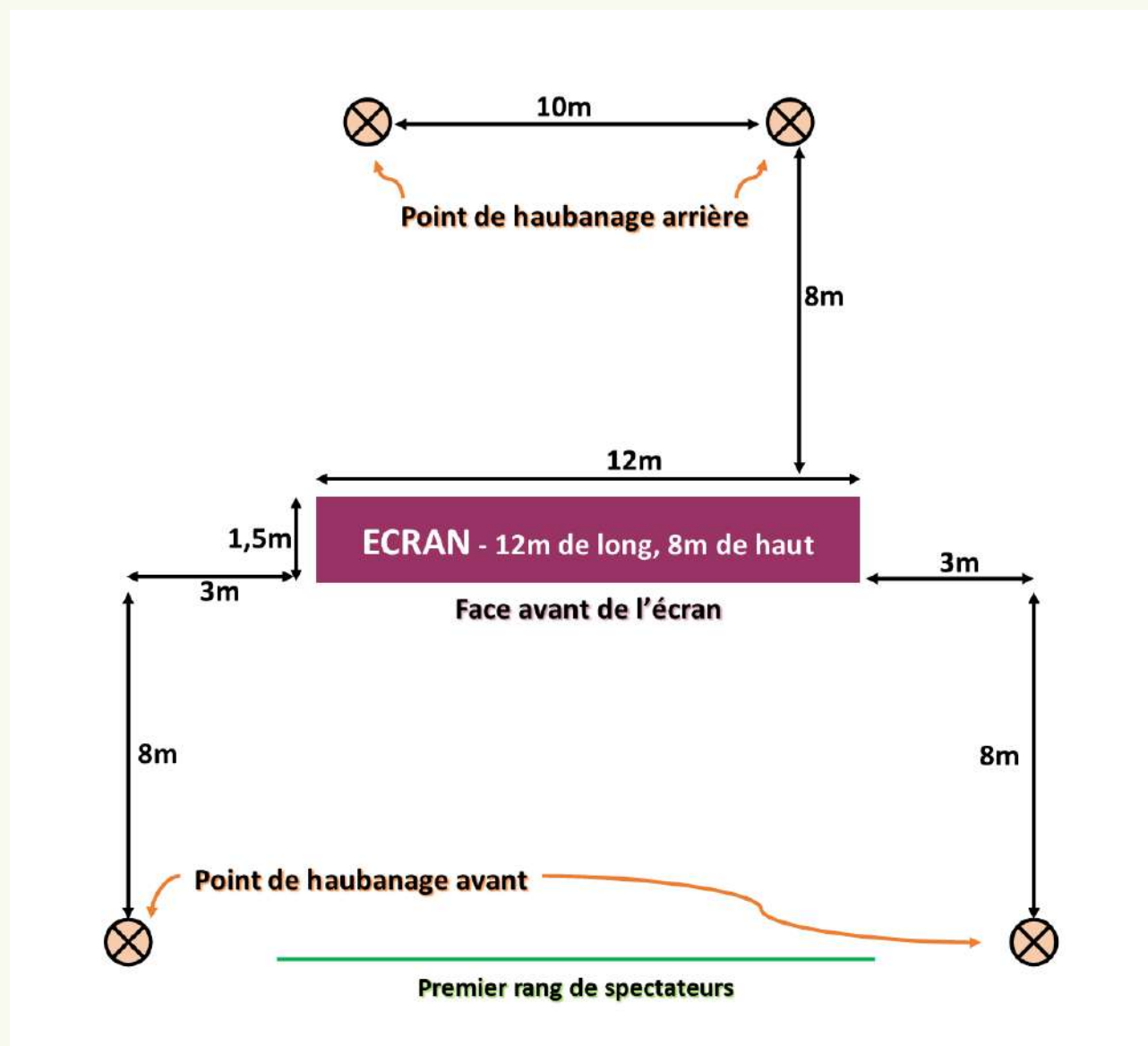
• Pensez à **neutraliser l'éclairage public** et **réglementer la circulation automobile** aux abords du site le temps de la projection afin de ne pas parasiter la séance.

• Si votre terrain vous semble plus petit que ce qui est nécessaire, n'hésitez pas à nous en parler, nous pouvons prévoir une projection sur un plus petit écran : écran gonflable de 8m x 6m (*voir page suivante*) ou écran sur structure métallique de 5m x 3m.



## Ecran de 12m x 8m

Plan d'haubanage

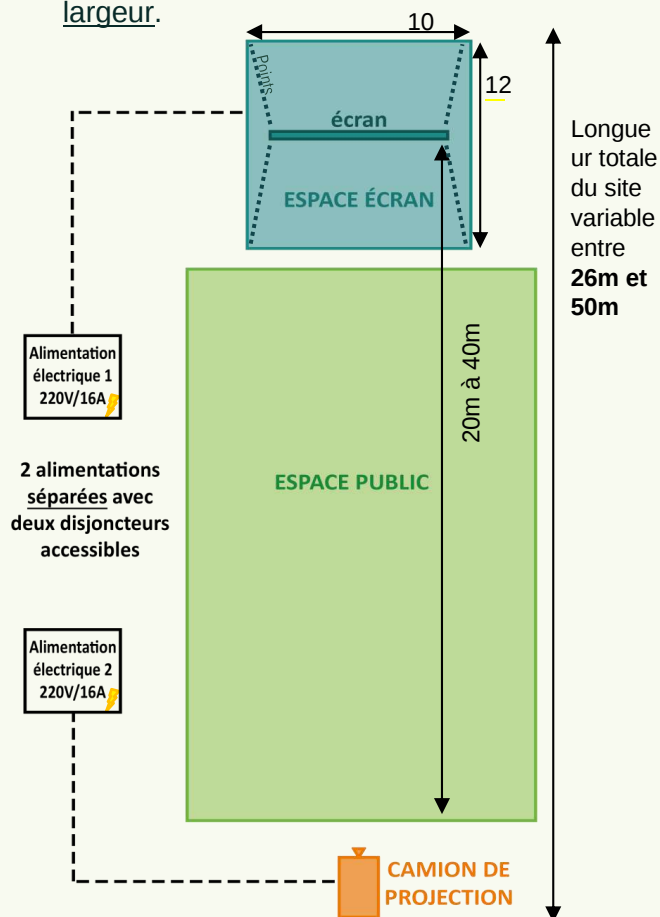




PROJECTION ETREZ 2020 – ECRAN DE 12M | PHOTO DANIEL BROCHIER

## Ecran de 8.5m x 6.5m

• La largeur totale du site est variable mais doit être au minimum de 26m de longueur par 10m de largeur.



• La projection se fait sur un **écran gonflable haubané** aux **4 coins** de «l'espace écran». Suivant le site, les haubans peuvent être amarrés sur différents points d'encrage (support de 500kg nécessaire) : Voitures, arbres, poteaux résistants, plots de bétons, baramines dans le sol sur terrain meuble...

• Le projecteur est posé sous un barnum que nous fournissons



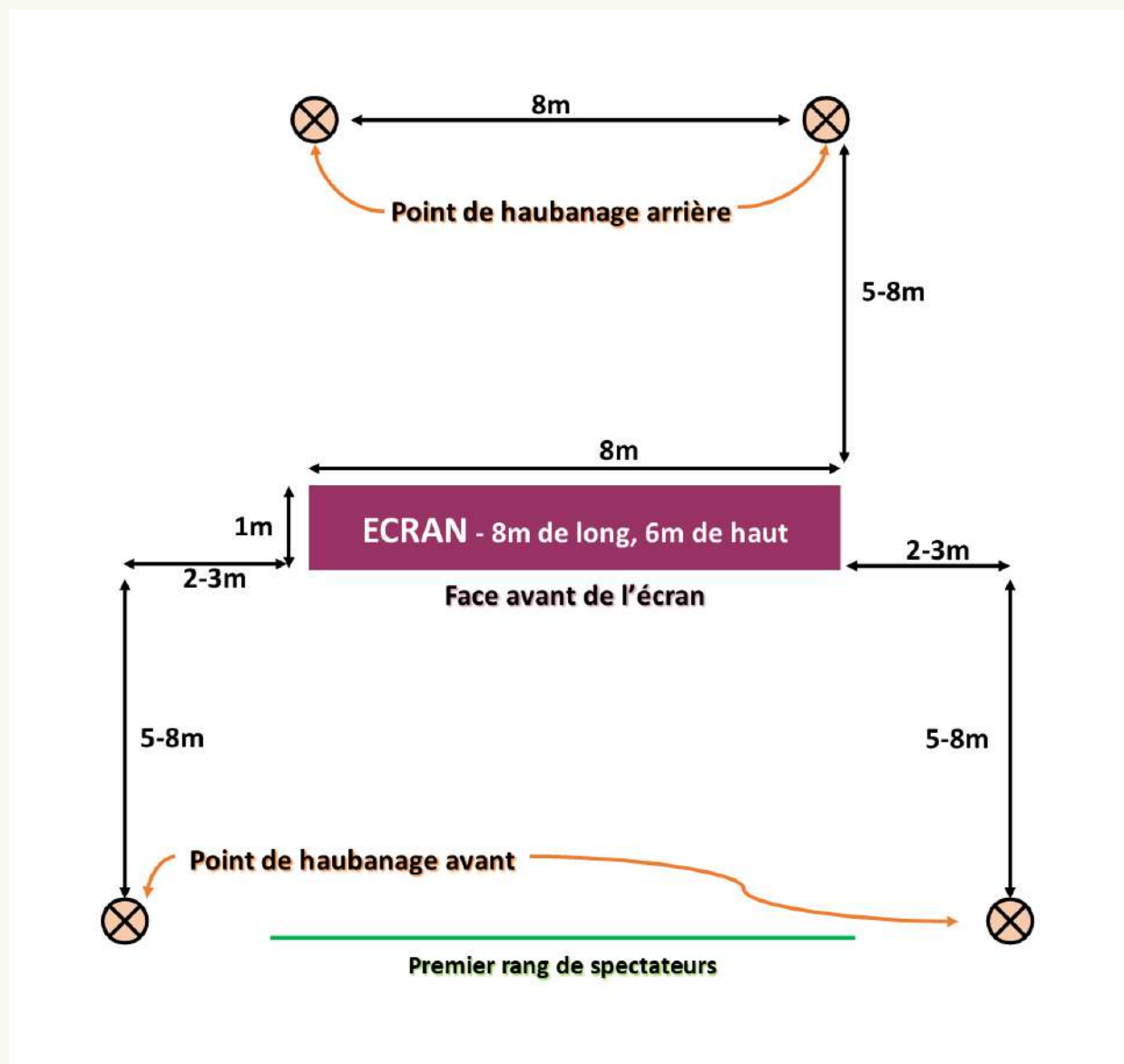
HAUBANNAGE ECRAN DE 12M | PHOTO DANIEL BROCHIER



**Cinébus**  
Cinéma Itinérant des Pays de Savoie

Ecran de 8.5m x 6.5m

Plan d'haubanage



## ANNULATIONS, REPLIS, REPORTS

### EN CAS D'INTEMPERIES

Notre calendrier étant très chargé, nous ne pouvons prévoir un report de la séance à une autre date. Nous demandons donc de prévoir une solution de repli en cas de météo défavorable.

Vous devez prévoir une salle accessible de plain-pied avec des assises pour une éventuelle projection en intérieur. Nos techniciens se déplacent avec un écran de 5m\*3m qui pourra être installé rapidement en intérieur (ou sous un préau).

Nous vous conseillons d'indiquer le report possible en salle dans votre communication afin que les spectateurs soient tout de même au rendez-vous.

### EN CAS D'ANNULATION DE VOTRE PART

Un forfait annulation de 400,00€ par projection sera facturé à l'organisateur en cas d'annulation définitive dans un délai inférieur à 15 jours précédant la date prévue de la séance.

Pour une annulation le jour même et en cas de déplacement des techniciens de Cinébus, les frais kilométriques seront rajoutés au forfait annulation.



## CONTACT

Pour organiser votre séance, contactez-nous :

### **Cinébus**

141-187 Place Claudius Luiset – 74330 Sillingy

**04 50 68 88 41 – 06 41 52 25 25**

[cinebus@cinebus.fr](mailto:cinebus@cinebus.fr)



### L'EQUIPE DE CINEBUS :

Xavier Trambouze – *Directeur*

Stéphane Bertrand – *Responsable technique / Projectionniste*

Jessica Perrissoud – *Médiatrice Culturelle / Projectionniste*

Julie Brillant – *Médiatrice Culturelle / Projectionniste*

Jossian Boutreau – *Projectionniste Référent PleinAir*

Bernard Seyssel – *Projectionniste Référent PleinAir*

Emeline Guérin-Marthe – *Projectionniste*

Flavien Chavanne – *Projectionniste*

Jean-Paul Igranaissi – *Projectionniste*

Julie Brillant – *Projectionniste*



**Cinébus**  
Cinéma Itinérant des Pays de Savoie